

chômage au Canada, j'ai été frappé de l'injustice d'un système de secours qui pèse si lourdement, d'année en année, sur les propriétaires fonciers. Je ferai remarquer cependant que l'unique solution du problème ne réside pas dans une augmentation des subventions d'assistance versées par le Dominion aux provinces. Les provinces ont le pouvoir d'augmenter leurs allocations aux municipalités au delà de la somme qu'elles reçoivent du Gouvernement fédéral. Elles ont aussi le pouvoir de conférer de plus larges droits d'imposition à leurs municipalités.

La province s'est engagée à une plus grande coopération, et vu que ce problème est d'intérêt national, je propose que nous l'envisagions comme tel en prenant quelque initiative destinée à soulager le propriétaire foncier. Je me demande si nous nous rendons bien compte de l'importance du chômage et des dépenses en secours qui subsistent encore dans les villes, en dépit des rapports qui nous annoncent l'augmentation des recettes publiques et l'amélioration du commerce. Je ne prétends pas que la situation n'est pas en voie d'amélioration. Les statistiques de l'embauchage s'améliorent graduellement. Je parle de la municipalité qui m'est la plus familière, la ville d'Hamilton. En décembre 1937, on y comptait 2,606 familles assistées. Le nombre en est passé depuis deux mois à 3,002, soit une augmentation de 400 familles. L'an dernier, nous avons versé \$1,319,918 de secours, et la quote-part de la ville atteint \$345,222. Sur ce montant, la ville d'Hamilton a inscrit \$100,000 à son budget et fondé le reliquat de \$245,222. Je ne veux pas ennuyer la Chambre avec des chiffres, mais je vais indiquer en peu de mots ce que nous ont coûté les diverses formes de l'assistance. La dépense de l'an dernier s'établit ainsi: \$721,400 pour l'alimentation; \$166,748 pour le combustible; \$59,835 pour le vêtement; \$308,713 pour le logement; \$50,075 pour les soins médicaux; enfin, \$12,372 pour un plan de colonisation, une expérience que tente la ville dans les environs et qui offre, je crois, des possibilités sérieuses. Il existe \$775 d'autres frais que je ne puis décomposer pour l'instant. Tout cela forme un total de \$1,319,918.

Les frais de l'assistance n'ont pas sensiblement baissé au cours de l'année. Nous avons dépensé \$134,011 en janvier 1937, et \$126,546 en décembre de la même année; en d'autres termes, c'est une diminution d'environ \$7,400, ou une amélioration de 8 p. 100. Je soutiens qu'une si faible réduction ne saurait être considérée comme une véritable amélioration.

J'ai quelques mots à dire au sujet de la capacité de paiement du contribuable d'Hamilton. En 1930, les arrrages de taxes dans notre ville atteignirent \$1,107,710 sur une évaluation totale de \$165,440,160. Que constatons-nous sept ans après? Nos arrrages de taxes se totalisent à \$2,488,555 sur une évaluation sensiblement égale ou un peu moins

élevée de \$164,127,200. Que comporte tout cela? Cela veut dire que le contribuable ne saurait porter guère plus longtemps son fardeau d'impôts. Le petit commerçant est dans le même cas. J'implore le ministre du Travail (l'honorable M. Rogers) et le Gouvernement d'examiner la question plus à fond, de recevoir de nouveau l'association des maires et de rechercher l'aide qui peut être accordée. Lorsqu'un citoyen se présente devant le fonctionnaire municipal du service de l'assistance et que ce fonctionnaire, le gardien des deniers du contribuable, s'efforce de résoudre son problème en lui accordant tout ce que permettent ses règlements, il finit par lui dire: "C'est tout ce que nous pouvons faire pour vous". Je suis sûr que ces paroles de l'Évangile doivent venir à l'esprit de ce citoyen et de ce fonctionnaire: "Mais ils se mirent tous, comme de concert, à s'excuser. L'un lui dit: J'ai épousé une femme: ainsi, je n'y puis aller. Un autre dit: J'ai acheté cinq couples de bœufs...; je te prie de m'excuser." Je soutiens qu'il faut que les provinces, les municipalités et le fédéral cessent de se renvoyer la balle et de fuir leurs responsabilités, si l'on veut que le peuple conserve le peu de foi qui lui reste dans le gouvernement démocratique.

Je n'approuve pas la motion dans son ensemble. Si nous n'imposons pas à la municipalité une quote-part des frais de l'assistance, je ne crois pas que la municipalité puisse administrer les secours comme il convient. A mon sens, la municipalité doit mettre l'épaule à la roue. Mais je soutiens aussi que la province et le fédéral devraient prendre à leur charge au moins 75 p. 100 des frais, ce qui allégerait le fardeau des propriétaires de maisons et des contribuables municipaux.

M. E. J. POOLE (Red-Deer): Je n'ai aucune intention de faire un long discours, car je sais que d'autres honorables députés désirent prendre la parole. Mais la première partie de cette résolution offre pour moi un vif intérêt—plus que la suite—savoir, là où le Gouvernement est invité à faire porter au fédéral tout le fardeau de l'assistance-chômage. Je soutiens que l'assistance est du domaine fédéral, mais aussi que le Gouvernement n'en a pas assumé la responsabilité.

Si nous examinons l'histoire de l'assistance-chômage depuis 1930 et faisons la comparaison entre les dettes municipales, nous constaterons que le coefficient de l'impôt dans nos villes s'est accru par tout le pays. On a simultanément exprimé ici, à plusieurs reprises, le désir de remettre les gens à l'ouvrage. Le facteur qui a le plus entravé la construction des habitations est l'augmentation de l'impôt. Le fardeau de l'impôt détourne les particuliers de la construction de nouveaux foyers. Des